

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Mars 2015

**Sont présents :** Mr le Maire Francis CESTER, Les adjoints : Béatrice BOURGADE, J.Pierre GRAFFIN, Monique FARAMAZ, les membres du conseil : Leszek PAWELSKI, Michel OLLIVIER, David SCACCIANOCE, Yannick SAVARIELLO, Nicolas GIRARD, Carole BLANC, Véronique BOISSERANC , la secrétaire de Mairie Valérie DECAUX.

*Ouverture de la séance à 20h30*

*Secrétaire de séance : Véronique BOISSERANC*

### **ORDRE DU JOUR :**

- Validation du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015
- Validation des comptes administratifs (Commune, Eau, Assainissement, Lotissement)
- Validation des comptes de gestion ( Commune, Eau, Assainissement, Lotissement)
- Affectation du résultat 2014 pour le budget Commune
- Vote du budget 2015
- Validation Subvention budget « Eau »
- Validation Subvention budget « Assainissement »
- Budget Assainissement : Validation état de non valeur
- Validation du remboursement : Trop perçu VEOLIA

Le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2015 est voté à l'unanimité

### **Validation du taux d'imposition des taxes locales 2015**

Après délibération, et compte tenu que le produit attendu de 109 025€ est suffisant pour l'équilibre du budget, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des différentes taxes

- Taxe d'habitation : 13,94
- Foncier bâti : 19,65
- Foncier non bâti : 77,31
- Cotisation foncières des entreprises : 20,85

### **Validation des comptes administratifs 2014**

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de 2014.

Les opérations de l'exercice font ressortir les résultats de clôture suivants :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Investissement	-39 533 €
Fonctionnement	125 932 €

#### **BUDGET EAU**

Investissement	45 909 €
Fonctionnement	1 742 €

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Investissement	4 320 €
Fonctionnement	18 613 €

## BUDGET LOTISSEMENT

Investissement	-71 015 €
Fonctionnement	198 295 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, hors présence de M. Le Maire, approuve les comptes administratifs Commune, Eau, Assainissement, Lotissement pour l'année 2014, à l'unanimité .

### Validation des comptes de gestion

Après présentation des différentes pièces budgétaires et comptables de l'exercice 2014.  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune, Eau, Assainissement, Lotissement.  
Considérant l'exactitude des écritures :  
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité , le compte de gestion 2014.

### Affectation du résultat 2014 pour le budget Commune

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 125 932€
- un déficit d'investissement cumulé de 39 533€

Le conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat au Budget 2015 de la section fonctionnement, soit  $125\,932 - 39\,533 = 86\,399€$

En recette d'investissement (poste 1068), la somme de 39 533€, pour couvrir le déficit d'investissement.

### Validations des subventions allouées aux associations

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2015 :

ADMR : 400 €
Le Petit Monde : 1200 €
La Fanfare du Piolit : 200 €
Amicale des pompiers de la Bâtie Neuve : 200 €
Association de chasse de la Bâtie Vieille : 300€
Les Retrouvailles : 500 €
Association « Louverterie » : 100 €
Coopérative scolaire OCCE : 1440 €

### Validation des Subventions de Fonctionnement

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'afin d'équilibrer la section fonctionnement du service eau et assainissement, il convient que la commune alloue à chaque service une subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité , de verser les subventions suivantes :

- service eau : 3000 €
- service assainissement : 25 757 €

## Validation des Budgets 2015 :

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire concernant l'adoption du budget Prévisionnel 2015, Le Conseil Municipal procède au vote :

### Budget de la commune

#### **Section Fonctionnement :**

Dépense : 310 899.24€

Recette : 310 899.24€

#### **Section Investissement :**

Dépense : 109 440.55€

Recette : 109 440.55€

**Total Dépenses : 420 339.79€**

**Total Recettes : 420 339.79€**

**Voté à l'unanimité**

### Budget de l'eau 2015

#### **Section Fonctionnement :**

Dépense : 16 958.86 €

Recette : 16 958.86 €

#### **Section Investissement :**

Dépense : 30 614 €

Recette : 53 002.39€

**Total Dépenses : 47 572.86 €**

**Total Recettes : 69 961.25 €**

**Voté à l'unanimité**

### Budget de l'assainissement 2015

#### **Section Fonctionnement :**

Dépense : 73 780 €

Recette : 73 780 €

#### **Section Investissement :**

Dépense : 22 700.83 €

Recette : 22 700.83€

**Total Dépenses : 96 480.83 €**

**Total Recettes : 96 480.83 €**

**Voté à l'unanimité**

### Budget du lotissement 2015

#### **Section Fonctionnement :**

Dépense : 183 015 €

Recette : 462 412.66 €

#### **Section Investissement :**

Dépense : 127 014.55 €

Recette : 127 015 €

**Total Dépenses : 310 029.55 €**

**Total Recettes : 589 427.66 €**

**Voté à l'unanimité**

## **Budget Assainissement : Etat de non valeur**

Suite au mandat N°10/2009 de 50 496.32€ émis, par erreur, au bénéfice de la SARL Abrachy Test Inspection, un second mandat (du même montant) a dû être émis en faveur du véritable bénéficiaire, à savoir la Société Abrachy.

(Année 2009, travaux station des Guérins)

Les tentatives et procédures de recouvrement auprès de la société Abrachy Test inspection pour obtenir le remboursement du 1<sup>er</sup> mandat, à ce jour, seuls 15 702.97€ ont été recouverts.

Suite à la liquidation judiciaire de la société prononcée le 08/10/2010,

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, « l'état de non valeur »** pour la somme de 34 793.35€

Les crédits sont ouverts au poste 654

## **Validation du remboursement « trop perçu Véolia »**

M Le Maire demande la restitution auprès des administrés, des sommes versés à tort au titre d'une avance sur travaux assainissements du Grand Larra

**Le conseil Municipal vote à l'unanimité, le remboursement** pour la somme totale de 13 105€

Les crédits sont ouverts au poste 678

## **Questions diverses :**

Préparation du bureau de vote pour l'élection départementale du 22 et 29 mars 2015

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h30.